

CONDITIONS COMMERCIALES JCDECAUX FRANCE 2022

(AFFICHAGE TEMPORAIRE RESEAUX AVENIR)

Applicables aux campagnes d'affichage temporaire dans les Réseaux Avenir souscrites à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Les présentes Conditions Commerciales complètent les Conditions Générales de Vente (affichage temporaire Réseaux Avenir) et le Catalogue 2022 de JCDecaux France, l'ensemble étant téléchargeable sur le site internet <https://www.jcdecaux.fr/nos-cgv> ou pouvant être obtenu sur simple demande. Les termes avec une majuscule dans les Conditions Commerciales ont la même signification que dans les Conditions Générales de Vente, à l'exception toutefois de ceux expressément définis dans les Conditions Commerciales. Les présentes Conditions Commerciales s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition commerciale, à toute campagne d'affichage temporaire souscrite sur les Réseaux Avenir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Une Campagne Publicitaire s'entend de la réservation d'un Réseau constitué pour sa part d'Unités, tel que le terme est défini dans les Conditions Générales de Vente (affichage temporaire Réseaux Avenir).

Dans le cas où la durée d'affichage d'une campagne excède la durée d'affichage standard fixée dans le Catalogue, JCDecaux France communiquera sur demande le Tarif du (des) Réseau(x) concerné(s).

I - REMISES DE VOLUME ET D'ANTICIPATION

1.1 Remises de « volume »

Les remises décrites ci-après aux articles 1.1.1 et 1.1.2 sont cumulatives et s'appliquent chacune sur le Tarif de la Campagne Publicitaire considérée.

1.1.1 Remise de volume Annonceur

Tout Annonceur, qu'il s'agisse d'une entreprise privée, publique ou d'un groupe de sociétés (c'est-à-dire de sociétés dont le capital est détenu majoritairement par une entité « mère »), ayant généré chez JCDecaux France (Réseaux Avenir), au cours de l'année 2021, un chiffre d'affaires net, hors droits et taxes et hors crédit d'échange marchandises (« CA Net »), de plus de mille cinq cents euros (1 500 €), pourra bénéficier d'une remise de volume au premier euro, en fonction du barème ci-dessous :

CA Net :		Remise :
1 500 €	≤ CA Net < 7 500 €	0 4 %
7 500 €	≤ CA Net < 15 000 €	0 6 %
15 000 €	≤ CA Net < 150 000 €	0 8 %
150 000 €	≤ CA Net < 450 000 €	0 10 %
450 000 €	≤ CA Net < 1 000 000 €	0 12 %
1 000 000 €	≤ CA Net < 1 500 000 €	0 15 %
1 500 000 €	≤ CA Net < 2 300 000 €	0 20 %
2 300 000 €	≤ CA Net	0 25 %

1.1.2 Remise pour achat groupé

Tout Annonceur achetant en une (1) seule fois pour l'année 2022 au moins trois (3) Campagnes Publicitaires à des dates différentes bénéficiera pour chacune d'elles d'une remise d'achat groupé de quinze pour cent (15 %), quelle que soit la date de départ de la première Campagne Publicitaire.

1.2 **Remise pour prise d'ordre anticipée**

Tout Annonceur réalisant une Campagne Publicitaire chez JCDecaux France (Réseaux Avenir) bénéficie d'une remise en fonction du temps écoulé entre la signature de l'Ordre et son exécution, selon le barème ci-dessous :

<u>Pour un Ordre souscrit :</u>	<u>remise de :</u>
- au moins cinq (5) mois avant la date de départ de la campagne	ō 15 %
- entre trois (3) et cinq (5) mois avant la date de départ de la campagne	ō 12 %
- entre quarante-cinq (45) jours et trois (3) mois avant la date de départ de la campagne	ō 8 %

Cette remise se cumule avec la remise de volume définie au 1.1.1 ci-dessus, mais pas avec la remise pour achat groupé visée au 1.1.2.

II - REMISES PARTICULIERES

Lorsque l'une des remises décrites ci-après s'applique, elle se substitue à l'ensemble des remises décrites au point 1 ci-dessus, et s'applique sur le Tarif de la Campagne Publicitaire considérée.

2.1 **Remise pour vente de dernière minute**

Pour toute campagne souscrite dans les quatorze (14) jours précédant la date de son affichage, JCDecaux France pourra consentir une remise forfaitaire sur ses produits locaux et/ou nationaux, sans option préalable.

2.2 **Remise de floating time (*)**

En fonction de ses disponibilités, JCDecaux France se réserve le droit de proposer à tout Annonceur l'opportunité de faire des Campagnes Publicitaires sans impératifs de date dans le cadre d'un Contrat de *floating time* (*). Dans ce cas, une remise forfaitaire sera appliquée sur le Tarif des Réseaux concernés.

(*) Contrat de remplissage

2.3 **Remise « Communications Officielles »**

Pour les campagnes d'organismes gouvernementaux ou investis d'une mission de service public (ex : Service d'Information du Gouvernement, Santé Publique France), JCDecaux France pourra consentir une remise « Communications Officielles ».

2.4 **Remise « Collectivités »**

Pour les Campagnes Publicitaires émanant des collectivités locales, ou en faveur des partis politiques ou des organisations syndicales représentatives ou des candidats aux élections professionnelles ou syndicales, JCDecaux France pourra consentir une remise forfaitaire dite « Collectivités ».

2.5 **Remise de « Partenariat »**

Dans le cadre de Campagnes Publicitaires correspondant à des opérations de parrainage, de mécénat, de sponsoring, de partenariat ou d'échange marchandise, JCDecaux France pourra consentir une remise forfaitaire dite de « partenariat ».

2.6 **Remise « d'Intérêt Général »**

Les Campagnes Publicitaires au profit d'associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif, de fondations d'entreprises, de syndicats, seront réalisées sur devis, les intéressés devant contacter JCDecaux France au préalable. Elles pourront bénéficier d'une remise forfaitaire dite « d'Intérêt Général ».

2.7 **Remise Exceptionnelle**

Les Campagnes Publicitaires s'inscrivant dans le cadre d'une promotion ou d'une offre spéciale JCDecaux France pourront bénéficier d'une remise forfaitaire dite « Exceptionnelle ».

2.8 Le détail des abattements et tarifs spécifiques correspondants aux remises particulières ci-dessus définies est disponible sur simple demande adressée à JCDecaux France.

III - REMISE DE CUMUL DE MANDATS

Tout Annonceur, (i) passant par un Mandataire ou groupe de sociétés Mandataires (c'est-à-dire de sociétés Mandataires dont le capital est détenu majoritairement par une même entité « mère » et à l'exclusion de sociétés sous-mandataires) (ii) détenant plus d'un Mandat donnant lieu à facturation par JCDecaux France (Réseaux Avenir), pourra bénéficier d'une remise dite de «Cumul de Mandats» dès lors que le CA Net généré par ce Mandataire ou ce groupe de sociétés Mandataires chez JCDecaux France (Réseaux Avenir), et hors échanges marchandises (« Barter »), dépassera dix mille euros (10 000 €).

Le taux de remise dépendra du chiffre d'affaires net de l'année 2021, selon le barème suivant :

CA Net :	Remise de :
10.000 € ≤ CA Net < 150.000 €	2,0 %
150.000€ ≤ CA Net < 1.000.000 €	3,0 %
1.000.000€ ≤ CA Net < 3.800.000 €	4,0 %
3.800.000€ ≤ CA Net < 7.500.000 €	5,0 %
7.500.000€ ≤ CA Net	5.5 %

Cette remise s'applique au premier euro, sur le chiffre d'affaires net, hors droits, hors taxes et hors Barter, après prise en compte des remises et/ou majorations décrites aux points I à III ci-dessus.

Cette remise ne peut-être revendiquée par toute société sous-mandataire.

IV - COMMERCIALISATION DES SELECTIONS

JCDecaux France se réserve le droit de regrouper un ensemble constitué de Réseaux et/ou d'Unités, sous l'appellation « Sélection ». Tout renseignement sur la composition et le Tarif de ces Sélections constituées en fonction des disponibilités et des particularités des zones commerciales locales sera communiqué sur simple demande. Ces Sélections sont commercialisées à un prix net, sans application de toute remise autre que la remise de Cumul de Mandats décrite ci-dessus.

V - DISPOSITIONS DIVERSES

L'attribution de l'ensemble des remises ci-dessus citées est subordonnée au respect des présentes Conditions Commerciales, des Conditions Générales de Vente et du Catalogue 2022 JCDecaux France. Ainsi ces remises ne peuvent être accordées par JCDecaux France notamment dans le cas où l'Annonceur et/ou son Mandataire ne respecte(nt) pas les délais de paiement contractuellement prévus.